



De fortes disparités entre départements dans les profils sociaux des lycées

(), (AFP) -

Le niveau social des lycées varie fortement entre départements, avec des Indices de position sociale (IPS), mesurant la situation des élèves, allant de 129 à Paris à 71 à Mayotte, selon une note du ministère de l'Education publiée mardi.

Les départements dont les lycées sont les plus défavorisés socialement sont majoritairement situés en outre-mer, en Seine-Saint-Denis et dans le nord-est de la France, indique cette étude de la Depp, l'agence statistique du ministère de l'Education.

L'IPS des lycées, mesuré à la rentrée 2024, est ainsi de 71 à Mayotte, 83 en Guyane, 90 à La Réunion, 93 en Seine-Saint-Denis. Il s'élève à 97 dans l'Aisne et les Ardennes, 98 dans la Haute-Marne, le Pas-de-Calais et la Guadeloupe, seuls départements à avoir des IPS inférieures à 100.

Les IPS les plus élevés se retrouvent à l'inverse à Paris (129), dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines (125) ou encore en Loire-Atlantique (120), tandis que la moyenne nationale est de 109 tous lycées confondus.

En Ile-de-France, "un contraste marqué" oppose les départements les plus favorisés et les moins favorisés, relève la Depp.

L'IPS par département, qui traduit le niveau social des parents de lycéens, "est très lié à d'autres variables, qui sont corrélées au contexte socio-économique du territoire: taux de pauvreté, taux de chômage...", explique Thierry Rocher, sous-directeur des évaluations et de la performance scolaire à la Depp.

Par ailleurs, cette étude confirme l'écart entre lycées privés, plus favorisés, et lycées publics, avec un IPS moyen de 125 pour les lycées privés sous contrat, contre 105 pour les lycées publics.

Elle souligne également le fossé entre lycées généraux et technologiques d'une part et lycées professionnels d'autre part, nettement moins favorisés. L'IPS moyen dans les lycées généraux et technologiques est de 121, contre 92 dans les lycées pros, soit 29 points d'écart. Au total, 90% des lycées professionnels sont en dessous de l'IPS moyen des lycées. Au contraire, 75% des lycées généraux et technologiques ont un IPS supérieur à 110.

Le ministère de l'Education avait été contraint en octobre 2022 à publier pour la première fois les IPS des collèges et écoles élémentaires, à la suite d'une décision de justice. Il avait ensuite publié début 2023 ceux des lycées, montrant déjà que les établissements généraux et privés accueillaient davantage d'élèves favorisés.

Afp le 08 avr. 25 à 10 16.